

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-581/SG/IAM pris en Conseil de Gouvernement

n° 74-581/SG/IAM

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
27 mars 1974

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1974

Date du numéro
10 avril 1974

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 22/8°L du 23 mars 1974 de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas portant ouverture de crédits supplémentaires sur le budget annexe du Port de commerce de Djibouti, budget de fonctionnement, de l'exercice 1973.